

Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures



OCLT : Préserver les espèces d'intérêt communautaire

ODD : Favoriser la libre circulation des espèces

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- à court terme : réduction de la mortalité de l'avifaune liée aux infrastructures. - à moyen terme : populations d'oiseaux d'intérêt communautaire confortées sur le site
HIC visés	/
EIC visées	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Spatule blanche
Territoires	Partie terrestre du site
Surface	10 920 ha
Actions liées	/

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

De nombreuses infrastructures (routes, lignes électriques) traversent les marais et constituent un facteur de mortalité des espèces d'oiseaux à grande envergure (ardéidés, cigogne, rapaces). Des actions visant à réduire ces facteurs de risque ne peuvent que conforter les populations de ces espèces sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Identification et recensement des zones à risque :

L'objet est d'identifier les zones à risque pour chaque espèce (ou groupe d'espèces) en reproduction ou hivernage, ou passage migratoire régulier sur le site.

Proposition et mise en œuvre des mesures de réduction des risques vis-à-vis des infrastructures existantes et nouvelles :

Les maîtres d'ouvrage seront alertés par la structure animatrice de l'existence des secteurs à risques et de leur niveau de priorité. Il sera réalisé une sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des services gestionnaires concernés par le risque de collision, ainsi qu'aux mesures pouvant le réduire.

Pour chaque zone à risque identifiée, il sera proposé et mis en œuvre les mesures de réduction des risques de mortalité comme par exemple :

- la pose de spirales ou balises colorées pour rendre les câbles plus visibles. Des balises blanches et rouges pourront être posées en alternance sur les câbles : rouges pour les oiseaux à activité diurne et blanches pour les oiseaux à activité crépusculaire.
- la pose d'effigies de rapaces en haut des pylônes de manière à effrayer certaines espèces d'oiseaux et à les éloigner des lignes
- la pose de plateformes à côté des pylônes qui accueillent les nids de cigognes.

Aménagements des infrastructures aériennes

Engagements rémunérés	- Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Maîtres d'ouvrage des aménagements.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Comité National Avifaune, ERDF, RTE

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation : $1,5 \text{ j/an} = 1,5 \times 500 = 750 \text{ €}$

- Recensement des zones à risques : collecte des données de mortalité : 0,5 j/an

- Accompagnement du porteur de projets : 1j/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 3750 € d'animation. Les travaux ne sont pas chiffrés.

Coût indicatif unitaire prévisionnel :

Le coût de la pose de balises avifaune est très variable. Il dépend :

- des contraintes de la zone dans laquelle la ligne se trouve (zone humide...),
- des contraintes propres à la sécurité du réseau (possibilité de « consignation » de la ligne ou non, période d'intervention, durée de l'intervention possible...)

De ces contraintes vont découler le choix des dispositifs installés (spirale, garniture de câble, silhouette de rapace...) et le choix du mode de pose (pose conventionnelle, héliportée ou encore effectuée en « Travaux Sous Tension »...). Cette variabilité du coût de pose peut aller du simple au quintuple...

A titre indicatif, sur d'autres sites¹², le prix d'une balise posée varie entre 400 et 700 euros.

Financeurs potentiels : Aménagements à la charge du porteur de projets lors de la création d'infrastructures linéaires soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Financement complémentaire envisageable par l'Europe et l'Etat dans le cas de structures existantes.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours de terrain et/ou de centralisation des données
- Nombre de zones à risques identifiées
- Nombre de dispositifs installés

Indicateurs de performance :

- Evolution de la mortalité liée aux infrastructures aériennes

¹ Pose de balises avifaune dans la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu : 120 balises sur 3,2 km pour 50 000€ (RTE, 2009).

² Pose de balises avifaune dans la Réserve Naturelle Régionale « Haute chaîne du Jura » : 100 balises sur 2 km pour 70 000€ (RTE, 2010)